

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DEVE 105 Subvention (5 000 euros) à l'association La Pile (20^e) pour ses actions en faveur de l'information citoyenne.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association La Pile (20^e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association La Pile, dont le siège social est situé au 60 rue Vignoles (20^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO